



15 Avenue de la Libération  
☎ : 04.92.02.60 78

1<sup>ère</sup> Demande     Renouvellement  
(Cocher la case correspondante)

**DEMANDE DE DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011  
SCOLARISATION A VILLENEUVE LOUBET D'UN ENFANT  
EN PROVENANCE D'UNE COMMUNE EXTÉRIEURE**

Application de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée par l'Art.37 de la loi n°86-29 du 9 janvier 1986 ; du Décret n° 85-348 du 20 Mars 1985 et de la Circulaire d'Application du 22 Mars 1985 (scolarisation d'un enfant en provenance d'une commune extérieure).

**PARTIE A COMPLÉTER PAR LES PARENTS**

Nom de l'enfant : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Nom et Adresse du responsable légal (père, mère, autre) :  
.....  
.....

☎ Domicile : ..... ☎ Travail : .....

demande la dérogation de secteur scolaire, en vue de la scolarisation de mon enfant dans un établissement scolaire de la commune de **VILLENEUVE LOUBET**

Ecole Maternelle : ..... Section : .....

Ecole Élémentaire : ..... Classe : .....

L'enfant a déjà fréquenté cet établissement :      Oui                   Non

Si oui, préciser les années scolaires :

**MOTIF DE LA DEMANDE :**.....  
.....  
.....

**PARTIE A COMPLÉTER PAR LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE**

Je soussigné (Nom, qualité) .....  
de la Commune.....

- DECLARE avoir pris connaissance de la présente demande de secteur scolaire.

- TRANSMETS la présente demande avec avis :    **FAVORABLE** - **DEFAVORABLE**

à M. le Maire de la Ville de VILLENEUVE-LOUBET.....  
.....

- ENGAGE la Commune de ..... à participer aux dépenses de scolarisation auprès de la Commune de VILLENEUVE-LOUBET. (A titre indicatif, participation pour l'année 2007-2008 : Maternelle 925,87 €, Primaire 1119,99 € par élève).

Fait à ..... Le Maire de la Commune de Résidence

Le.....

**AVIS FAVORABLE – DEFAVORABLE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL**

Fait à Villeneuve-Loubet.....

Pour le Maire de la Commune d'Accueil,

Le.....

**Mme Nathaly NISI**

**Adjoint Délégué à l'Education et à la Vie Scolaire**

**ATTENTION :**

✓ Les dossiers d'inscriptions avec demande de dérogation (1<sup>ères</sup> demandes) seront validés le jour de la pré-rentrée après consultation de l'équipe enseignante.

✓ La désignation de l'établissement scolaire mentionné sur la fiche peut faire l'objet de changement en fonction de l'évolution des effectifs sur Villeneuve-Loubet.